



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant du Pérou au Conseil de sécurité

En application de l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale, datée du 11 juillet 2006, indiquant que M. Librado Orozco Zapata a été nommé représentant suppléant du Pérou au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette correspondance constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

